



# MAIRIE DE VIC FEZENSAC

Débat d'Orientation Budgétaire  
2017

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

## Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

## Dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (*Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT*). Il est à noter que l'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (*CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »*).

### Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements



Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (*TA Versailles 28/12/1993, commune de Fontenay-le-Fleury; TA Montpellier 11/10/1995, M. Bard c/ commune de Bédarieux; TA Lyon 07/01/1997, Devolfe; TA Paris 04/07/1997, M. Kaltenbach; TA Montpellier 05/11/1997, préfet de l'Hérault c/ syndicat pour la gestion du collège de Florensac*).

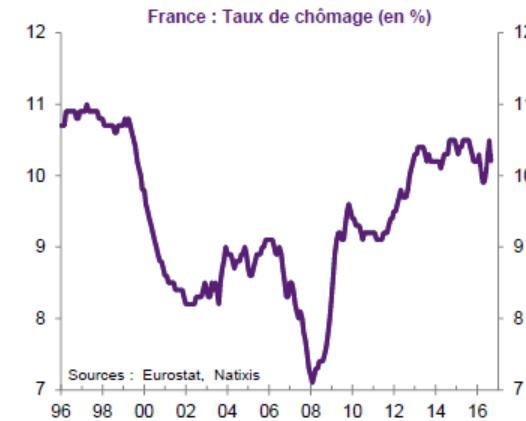
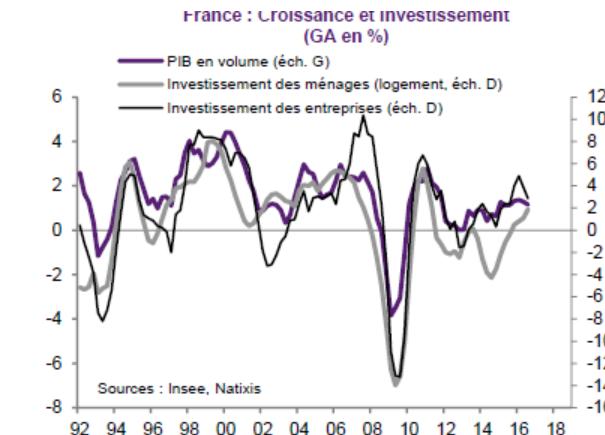
Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget (*T.A. de Versailles – 16 mars 2001 – M Lafond c/commune de Lisses*).

## France : ça va mieux, vraiment?

La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016. Après la pause du T2 (-0,1% T/T), la croissance française est revenue au T3 (+0,2%) à un rythme toutefois nettement inférieur à celui du T1 (+0,6%) suivant ainsi un profil de croissance très similaire à 2015, soutenu en partie par la constitution de stocks. En moyenne au T3, la consommation des ménages reste stable avec une inflation faible mais en hausse depuis mai 2016 (+0,4% en GA en octobre 2016). L'investissement des entreprises se contracte (-0,3% T/T au T3) tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse (+0,8% T/T au T3) grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier.

Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée (+1% en GA et +0,4% T/T au T1) due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.

La baisse du chômage constitue un véritable enjeu car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du T3 (14,5%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic en août 2016 à 10,5%, le taux de chômage baisse à 10,2% en septembre.





## le retour de l'inflation

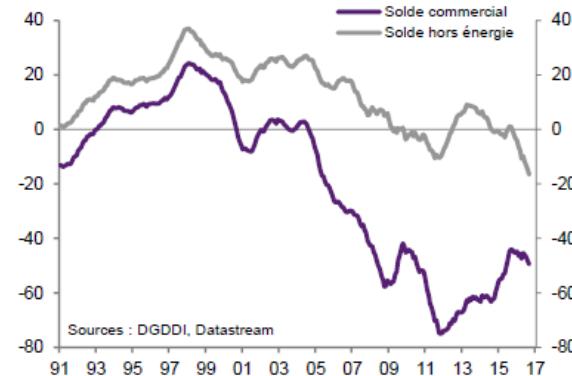
A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

La faiblesse de l'euro devrait s'accentuer légèrement, particulièrement face au dollar qui s'apprécie suite à l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche. Cette faiblesse améliore particulièrement la compétitivité des entreprises françaises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance devrait se maintenir voire se renforcer légèrement.

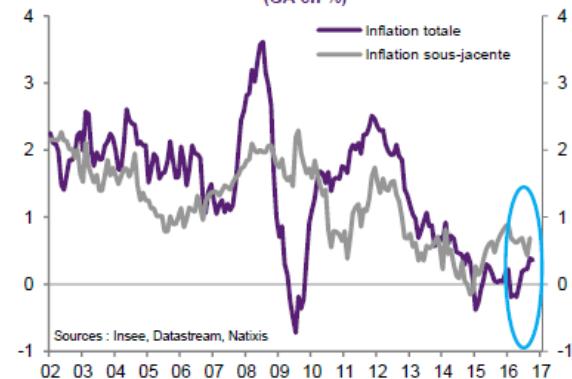
La croissance de la zone euro devrait également être plutôt favorable à la France bien que son niveau soit inchangé par rapport à 2015, car elle résulte d'une meilleure demande intérieure au sein de la zone compensant le ralentissement du commerce international.

Cependant, l'inflation, demeurée faible au long de 2016, devrait poursuivre sa reprise reflétant la hausse prévue du prix du pétrole. En moyenne, en 2016, l'inflation devrait être légèrement supérieure à celle de 2015 mais demeurer faible (+0,2% en moyenne après +0%), pesant légèrement sur le pouvoir d'achat. L'année 2017 sera marquée une inflation plus forte (+1,2% en moyenne).

France : Commerce extérieur  
(Mds euros, cumulés 12 mois)



France : Indice des prix à la consommation  
(GA en %)

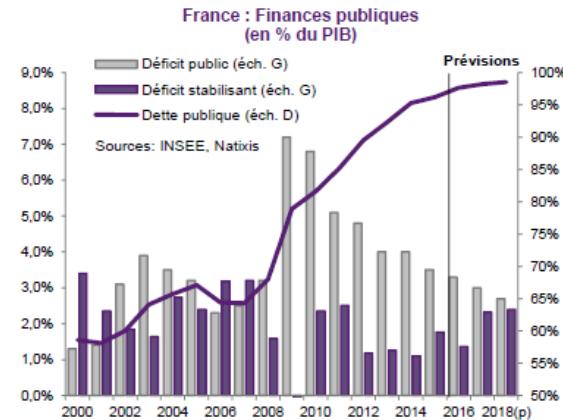


## France : poursuite de la consolidation budgétaire

Au regard des dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2015 a été de 3,5% du PIB contre 3,8% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses malgré une baisse des prélèvements obligatoires (44,7% contre 44,9% en 2014).

En 2016, année de campagne électorale pour les primaires présidentielles, le déficit se réduirait davantage (à -3,3% du PIB) tandis qu'un effort plus important est prévu en 2017, année des élections présidentielles et générales (-2,7% du PIB). Finalement, le cap de ramener le déficit sous le seuil des 3% en 2017 semble jusqu'ici maintenu.

Ces chiffres sur les finances publiques sont à titre indicatif car nous devons attendre que le prochain gouvernement donne ses orientations budgétaires en mai 2017.



### Principaux agrégats de finances publiques

	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-3,3	-2,7	-1,9	-1,2
Solde structurel des administrations publiques	-1,9	-1,6	-1,1	-0,3	0,0
<i>Etat</i>	-3,3	-3,3	-3,0	--	--
<i>Organismes d'administration centrale</i>	-0,1	-0,1	0,0	--	--
<i>Collectivités locales</i>	0,0	0,0	-0,1	--	--
<i>Administrations de sécurité sociale</i>	-0,2	0,0	0,3	--	--
Dette des administrations publiques	96,2	96,1	96,0	95,4	93,3
Taux de Prélèvements obligatoires	44,7	44,5	44,5	--	--
Ratio de dépense publique	55,5	55,0	54,8	--	--

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis

Source : Minefi



- **Projet Loi de Finances 2017 : un budget d'ajustements**
- Pas de bouleversement à l'horizon ni de réforme d'envergure.
- En 2017, les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche consécutive de réduction des concours financiers de l'Etat qui sera toutefois moins importante qu'en 2015 et 2016 : 2,63 milliards d'euros au lieu de 3,67 milliards.
- L'effort demandé au bloc communal sera en effet réduit de moitié et assorti d'un nouveau fonds de soutien à l'investissement. Parallèlement, la péréquation verticale continue sa montée en puissance (+317 millions d'euros) tandis que le Fond de Péréquation Inter Communal (FPIC) restera plafonné à un milliard d'euros.
- La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement passe à la trappe au profit d'un aménagement de la dotation de solidarité urbaine. Enfin, plusieurs dispositions techniques visent à accompagner la réforme territoriale.

## OPEN DATA

L'obligation de publication des montants de dotations est complétée par la publication des critères individuels de détermination de ces dotations pour chaque collectivité.

### Amendement du 10 novembre

#### Soutien à l'investissement public local

Cet article du PLF 2017 comprend plusieurs volets pour renforcer le soutien de l'Etat à l'investissement local : augmentation du fonds et pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)



#### Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL)

**1,2** milliard € en 2017

Les subventions sont divisées en **2 enveloppes** attribuées par le préfet de région en fonction de la population de la Région ou par le représentant de l'Etat en fonction de la population du département pour Mayotte.

□ La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est pérennisée avec un montant de **600 millions €** pour 2017 :

- **450 millions €** à destination des communes et EPCI, consacrés à de grandes priorités d'investissement\*
- **150 millions €** spécifiquement dédiés aux métropoles créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour le financement de leur développement. Ces dernières peuvent également bénéficier de la 1<sup>ère</sup> composante de l'enveloppe consacrée aux investissements.

\* rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

- L'enveloppe dédiée au développement des territoires ruraux s'élève à **600 millions €** en 2017. Elle est à destination des communes de moins de 50 000 habitants et de leurs EPCI de rattachement :
- **216 millions €** pour financer les contrats de ruralité (création annoncée en mai 2016),
  - **384 millions €** pour abonder la DETR.

Les subventions issues de ces 2 enveloppes sont inscrites en section d'investissement.

Par dérogation et pour tenir compte des dépenses d'étude préalable, une partie provenant de la 2<sup>ème</sup> enveloppe peut être inscrite en section de fonctionnement, à hauteur de 10% maximum du montant total de la subvention.

Les subventions du FSIL seront attribuées par les préfets des départements et non plus par les préfets de région.

Par ailleurs, il est précisé que le FSIL est cumulable avec d'autres subventions et ne peut pas être refusé au motif d'un seuil minimal d'habitants ou de coût de l'opération.

**Amendements des 8 et 10 novembre**

## La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La DETR, issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes et de la dotation de développement rural, permet de financer des projets d'investissement dans les domaines économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou maintien des services publics en milieu rural.

Montant de la DETR 2017 :

1 milliard €

### I La dotation de solidarité rurale (DSR)

Rétablissement de la DSR bourg centre pour les communes anciennement chef-lieu d'arrondissement qui en avait perdu le bénéfice.

*Amendement du 10 novembre*

### I Les modalités de répartition de la dotation nationale de péréquation (DNP) et la dotation de solidarité rurale (DSR) sont, quant à elles, maintenues.



❑ Péréquation horizontale : maintien du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Le FPIC prévu en loi de finances 2011 pour 2012 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Montant du FPIC 2017 :

1 milliard €

L'objectif d'atteindre en 2017 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,15 milliards €) est repoussé.

## Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Comme chaque année, les revalorisations des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement.

Le taux retenu est de **0,4%** en 2017. Il était de 1% en 2016.

A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

***Amendement du 9 novembre***

## AUTOFINANCEMENT Vic-Fezensac

	2012	2013	2014	2015
Excédent brut de fonctionnement	656000	614000	561000	663000
Par habitant	106 €	73 €	49 €	67 €
CAF nette du remboursement du capital de la dette	396000	273000	184000	251000

Taux d'épargne brute en 2015 : 13,8 %



## FISCALITÉ

### TAUX D'IMPOSITION

En %	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie	CFE
Commune seule	13,17	31,07	118,04	0,00
Commune + EPCI	26,25	31,07	122,40	31,68
Dép.	26,71	19,33	83,99	34,56



### BASES D'IMPOSITION

En €/hab.	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie	
2013	972	810	30	
2014	1 008	855	31	
<b>2015</b>	<b>1048</b>	<b>860</b>	<b>30</b>	



### PRODUITS FISCAUX

En €/hab.	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie
2013	128	252	36
2014	133	266	37
2015	138	267	35
Dép	120	196	50



# IMPOTS SUR LES REVENUS

- Part des foyers fiscaux commune de Vic-Fezensac (2014)
- Nombre de foyers fiscaux

2304

- Foyers imposables  
42,8 %



# Ratios financiers

## 2015

- Dépenses réelles de fonctionnement/population : 1157,62
- Produits des impositions directes/population : 453,14
- Recettes réelles de fonctionnement/population : 1 287,71
- Dépenses d'équipement brut/population : 67,72
- Encours de dette/population : 794,00
- DGF/population : 241,55
- Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 56 %
- Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. : 95,81%
- Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement : 5%
- Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement : 61,65%

## PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2017 POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **1- Évolution des dépenses de fonctionnement**
- Dépenses de personnel (chapitre 012): **2 500 000 €**
- **L'actuelle municipalité de Vic Fezensac s'est engagée depuis le début du mandat dans un processus d'optimisation de ses ressources humaines tout en maintenant un service public de qualité.**
- La masse salariale a ainsi connu ces dernières années une évolution particulièrement maîtrisée, malgré des mesures nationales et/ou locales nécessaires mais coûteuses. Cette tendance est à mettre en relation avec l'évolution des effectifs dont la tendance baissière se confirme au travers de réorganisations des services et de mutualisations avec l'objectif d'allier optimisation, performance et bien-être au travail.

**Cette rationalisation de la dépense communale en matière de ressources humaines apparaît d'autant plus notable qu'elle ne s'est pas réalisée au détriment des agents municipaux.**



## 1. LE VOLET FINANCES.

- LE BUDGET PRINCIPAL ET LES HYPOTHESES D'EVOLUTION RETENUES.**
- Les recettes de fonctionnement.

La présentation contextuelle effectuée précédemment invite donc à estimer les recettes communales de fonctionnement de la façon suivante :

**- La fiscalité directe : pas d'évolution des taux d'imposition fixés par la commune.**

Dans l'attente d'une refonte globale des bases fiscales, l'Etat intègre chaque année dans le projet de loi de finances un coefficient de révision de celles-ci. Pour l'année 2017, ce coefficient serait de **+ 0,4%**.

Ainsi, le montant attendu de l'ensemble des recettes fiscales est de **1 640 000 €**.

Le montant de l'ensemble des Dotations de l'Etat attendu est de **700 000 €**.



Chapitre	2011	2012	2013	2014	2015	2016	'2017 estimatif
Produits des services	391 741,45	381 885,55	390 388,66	513 092,16	667 695,31	424 092,12	420 000,00
Produits fiscaux	2 614 044,54	2 578 570,69	2 611 983,27	2 660 509,15	2 693 248,51	2 704 994,41	2 650 000,00
Dotations subventions	1 202 561,31	1 277 992,57	1 232 093,75	1 264 864,78	1 307 058,75	1 106 222,03	1 012 000,00
Revenus des immeubles	64 907,11	62 146,91	77 963,15	77 349,39	79 988,59	65 434,74	60 000,00



## EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

2016	771 569
2015	901 247
2014	938 000
2013	929 000
2012	1 031 000

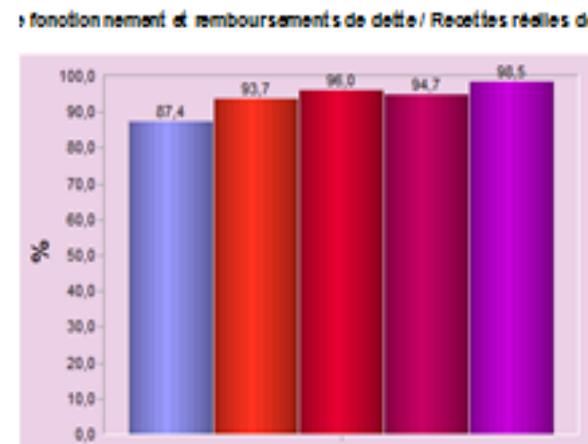
En 5 ans : - 259 431 € soit une perte de 25 % !!!

## PRINCIPALES ÉVOLUTIONS ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Charge de la dette et marge de manœuvre - BUDGET COMMUNAL - 2016 - Population comprise entre 3500 et 5000 habitants



Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice par habitant



Si > 100, la charge de dette déso



## Perspectives investissement 2017

- Aménagement de la place 600 000 € (50 % du total)
- Aménagement école élémentaire 310 000 €
- Travaux de voirie 80 000 €
- Aménagement centre de loisirs 320 000 €
- Adap 80 000 €
- Travaux de réfection sur bâtiments 80 000 €

## **BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT**

- Ce budget restera à l'équilibre aux environs de 350 000 € (fonctionnement et investissement cumulés)
- Il n'est pas prévu de gros investissements en 2017, la compétence devant être transférée à la communauté de communes en 2018.

## **BUDGET ANNEXE : FESTIVITES**

- En investissement, nous continuerons d'acheter des sanitaires mobiles afin d'éviter les coûts de locations et la mutualisation du matériel avec le festival de bandas de Condom
- Le budget sera revu à la hausse par rapport à l'année 2016, en raison des coûts imposés en terme de sécurité
- Nous prévoyons des recettes au moins équivalentes à 2016 (la date de Pentecôte étant plus propice)
- Le budget sera équilibré aux alentours de 420 000 € avec une participation du budget général aux alentours de 150 000 €.

## CONCLUSION

- Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, l'élaboration du budget 2017 est soumise à de fortes contraintes sur le plan des dotations de l'Etat. Malgré celles-ci et grâce à une gestion extrêmement rigoureuse de ses finances, la Municipalité Vicoise réaffirme une fois encore son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition.
- De fortes inquiétudes demeurent, pour l'avenir proche, quand à notre capacité d'autofinancement compte tenu des transferts de charges de l'Etat non entièrement compensées, et des compétences non encore prises en charge par la Communauté de Communes.
- Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget Primitif 2017.